CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT.

Recyclons plus ! Désormais dans notre commune, c'est simple : vous pouvez déposer tous les emballages vides, sans exception, dans le bac de tri.

Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne

www.communaute-charlysurmarne.fr

ECO EMBALLAGES